



AGNICO EAGLE

Mémoire prébudgétaire Québec 2024-2025

Mines Agnico Eagle Limitée

2 février 2024

Résumé des recommandations d'Agnico Eagle dans le cadre des consultations pré budgétaires Québec 2024-2025

- 1. Agnico Eagle appuie les recommandations concernant le régime fiscal effectuées par l'Association minière du Québec dans sa présentation pré-budgétaire.*
- 2. Afin d'aider le secteur minier avec le recrutement du personnel, le Gouvernement devrait investir dans les services pour les familles comme les services de garde et le logement.*
- 3. Dans le budget 2024-2025, le gouvernement du Québec devrait investir davantage dans des programmes de formation de main-d'œuvre qualifiée, surtout les programmes visant les jeunes Québécois et autochtones en les incitant à poursuivre leurs études dans des domaines relatifs à l'industrie minière.*
- 4. Agnico Eagle demande au gouvernement du Québec de rendre admissibles aux déductions de l'impôt minier les dépenses relatives aux ententes avec les communautés autochtones.*
- 5. Au budget 2024-2025, le gouvernement de Québec devrait continuer d'investir dans les projets d'énergie renouvelable et soutenir les entreprises minières afin de faciliter l'adoption de ces nouvelles technologies.*
- 6. Nous recommandons au gouvernement du Québec de continuer à mettre en place des outils tels que le Tarif L pour soutenir les investissements et les emplois dans le secteur minier.*
- 7. Nous recommandons que le gouvernement utilise son pouvoir sur la politique et les tarifs énergétiques pour encourager les investissements industriels dans la décarbonisation et l'électrification grâce à des tarifs d'électricité spécialement réduits.*
- 8. Le gouvernement du Québec devrait investir dans des actions de pédagogie et de sensibilisation sur le secteur minier destinées à la population générale.*

I. Agnico Eagle : Premier producteur d'or au Québec et au Canada et troisième plus important au monde

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux à partir d'exploitations au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique. Elle dispose d'une filière de projets d'exploration et de mise en valeur de grande qualité dans ces pays ainsi qu'aux États-Unis et en Colombie. Agnico Eagle est un partenaire de choix dans l'industrie minière et est reconnue mondialement comme chef de file pour ses pratiques sur les plans environnemental, sociétal et de la gouvernance. Agnico Eagle compte trois exploitations minières en Abitibi-Témiscamingue, assurant ainsi plus de **4 500 emplois** dans la région et plus de **6 000 emplois au Québec**.

Fondée en 1957, Agnico Eagle a développé une importante culture de comportement durable, en atteignant des normes élevées de performance, avec pour objectif à long terme de se distinguer en tant qu'entreprise. L'organisation a établi sa réputation de partenaire de choix au sein de l'industrie en exerçant ses activités dans le respect des autres, en instaurant la confiance, en partageant les opportunités et en assurant la prospérité à ses employés, leurs familles et les communautés entourant ses opérations. **En 2023, près de 2,2 M\$ ont d'ailleurs été investi dans différents projets communautaires en Abitibi-Témiscamingue.**

Les retombées économiques d'Agnico Eagle au Québec en **2023** représentaient plus de **635M\$ versés en salaires et avantages sociaux, ainsi que près de 1,9 G\$ de dépenses auprès de fournisseurs du Québec, dont 1,2 G\$ auprès de plus de 600 fournisseurs régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue.** La contribution d'Agnico Eagle aux coffres de l'État est significative. **Entre 2017 et 2021, nous avons contribué à la hauteur de 700 M\$ aux revenus publics, notamment grâce aux redevances minières du Québec** (incluant les contributions de la Mine Canadian Malartic). Agnico Eagle croit en l'importance du développement économique du Québec et de ses régions. Ce développement doit se faire dans le respect de l'environnement et des différentes communautés. Nous sommes grandement investis dans le développement de relations fructueuses avec nos communautés d'accueil, incluant les communautés autochtones du territoire.

Nous reconnaissons également que l'industrie a un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et nous nous engageons activement dans des initiatives visant à réduire notre empreinte carbone et ainsi atténuer les risques. En ce sens, nous avons développé une stratégie sur les changements climatiques visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. **Nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et l'objectif intérimaire de réduire nos émissions de 30 % d'ici 2030.** Au Québec, notre bilan est positif considérant que nos opérations dans la région de l'**Abitibi-Témiscamingue ne comptent que pour 5 % de nos émissions totales, alors qu'elles assurent environ près de 30% de notre production d'or en 2022.** Malgré cet avantage, Agnico Eagle s'engage à continuer de prendre des mesures adaptées pour atténuer les impacts des changements climatiques.

II. L'industrie minière au Québec : Un pilier de l'économie et créateur d'emplois de qualité

Le secteur minier est non seulement critique pour la production des métaux nécessaires pour notre vie moderne, au Québec, mais il représente également un pilier majeur de l'économie. Selon une étude de l'Association minière du Québec, l'industrie minière bénéficie considérablement à l'ensemble du Québec en **contribuant au PIB à la hauteur de 10,5G\$ par année**. Aux coffres de l'État, cette contribution s'exprime, en des **revenus fiscaux et parafiscaux de l'ordre de 1,8 G\$, incluant 632 M\$ de dollars en droits miniers**. L'activité minière au Québec génère **14 732 emplois directs** ainsi que **48 187 emplois indirects**. De plus, les emplois du secteur minier représentent des emplois de qualité avec un **salaire annuel moyen évalué en 2022 à 109 787 \$**, une somme largement supérieure au revenu annuel moyen de l'ensemble des travailleurs dans les diverses régions du Québec. La main-d'œuvre dans le secteur minier s'est également diversifiée dans les dernières années, avec une augmentation considérable entre 2014 et 2020 du nombre de femmes et d'employés autochtones.¹

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec, ainsi que les gouvernements au Canada et ailleurs dans le monde, cherchent à développer des stratégies visant à attirer l'investissement dans les métaux critiques afin de se positionner dans la chaîne de valeur anticipée pour la transition énergétique. Plusieurs métaux dont l'or ne figurent pas sur la liste des minéraux critiques et stratégiques du Québec. Néanmoins, le secteur minier et sa composante aurifère continuent de participer significativement au bien commun et demeure une source importante de revenu pour l'État. Dans cette perspective, toute stratégie efficace visant à promouvoir les minéraux critiques devrait considérer une optique plus large et prendre en considération les politiques visant à promouvoir une croissance d'investissement à travers le secteur en général. D'autant plus que l'or est aussi une ressource prisée dans les technologies, notamment celles liées à la transition énergétique.

Selon une étude de l'Institut Fraser² qui publie un classement annuel des meilleures juridictions pour l'investissement minier, les investisseurs sont motivés par une combinaison liée au potentiel géologique ainsi qu'à la qualité de l'environnement politique d'une juridiction. Toujours selon ce sondage, 40% des décisions d'investissement minier sont déterminées par les facteurs de compétitivité générale des politiques publiques. Les facteurs de politiques publiques sous la responsabilité des gouvernements incluent notamment la certitude réglementaire, le système fiscal et légal, les infrastructures disponibles, la disponibilité de l'énergie et la main-d'œuvre qualifiée. L'identification de ces facteurs, ainsi que les observations qui précèdent, nous permettent de dégager les suggestions budgétaires suivantes afin de soutenir le gouvernement québécois dans son désir d'attirer des investissements dans le secteur minéral.

¹ [Retombées Économiques de l'Industrie Minière au Québec en 2020, Association Minière du Québec.](#)

² [Fraser Institute Annual Survey of Mining Companies 2022](#)

III. Recommandations d'Agnico Eagle pour le Budget 2024-2025 du Québec

A) Un régime fiscal stable et prévisible est essentiel pour attirer les investissements miniers

Le développement minier requiert l'injection de capitaux considérables. Il est donc nécessaire d'avoir en place un régime fiscal stable et prévisible qui permet aux investisseurs d'amortir cet investissement sur plusieurs années. Au Québec, le régime d'impôt minier et le fardeau fiscal des sociétés minières est déjà parmi les plus exigeants au Canada. En termes de redevances minières, le Québec dispose d'un régime qui impose des taxes à des niveaux supérieurs comparativement à d'autres provinces canadiennes.³

L'exploitation minière est une industrie à forte intensité de capital et évolue rapidement vers l'adoption de nouvelles technologies. Nos opérations au Québec sont à l'avant-garde de ce mouvement avec l'utilisation accrue d'équipements automatisés pour l'exploitation minière souterraine. L'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur minier comprend d'importants avantages en termes de santé et de sécurité, de performance environnementale et de productivité et devrait être encouragée par le gouvernement du Québec par l'utilisation de crédits d'impôt.

Dans sa soumission prébudgétaire 2024-25, l'Association minière du Québec (AMQ) a fait plusieurs propositions qui permettraient le gouvernement de mieux soutenir l'industrie minière au Québec, sans toutefois engendrer de grandes réformes fiscales. Ces recommandations incluent le rétablissement de la déduction accélérée sur le coût en capital, des modifications à l'impôt minier pour permettre le report de pertes, et l'abandon de l'approche de calcul 'mine par mine' parmi d'autres. Ces propositions de l'AMQ sont raisonnables et elles ont le but d'assurer le développement des projets miniers au Québec tout en appuyant le gouvernement dans sa volonté de se positionner comme leader dans le développement des ressources minérales dans un contexte mondial de décarbonation de l'économie.

1. Agnico Eagle appuie les recommandations concernant le régime fiscal effectuées par l'Association minière du Québec dans sa présentation prébudgétaire.

B) Le besoin de main-d'œuvre qualifiée représente un défi quotidien pour l'industrie minière

La pénurie de main-d'œuvre s'accroît et touche pratiquement tous les secteurs de l'économie. La rareté de celle-ci a notamment pour conséquence de freiner la croissance et le développement dans plusieurs secteurs stratégiques de l'économie québécoise et de compromettre des investissements cruciaux pour la prospérité du Québec. Notre industrie et notre organisation n'y font pas d'exception. C'est d'autant plus vrai en Abitibi-Témiscamingue qui fait face à une situation de plein emploi et où l'attractivité de nouveaux travailleurs est limitée en raison notamment de l'absence de services adéquats pour les familles (ex. : services de garde) ou de l'accès au logement.

³. https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf

2. Afin d'aider le secteur minier avec le recrutement du personnel, le Gouvernement devrait investir dans les services pour les familles comme les services de garde et le logement.

De plus, le secteur minier est particulièrement touché par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Nous éprouvons d'importants défis de recrutement de rétention et de formation de la main-d'œuvre. La demande d'employés hautement qualifiés augmente de façon soutenue alors que l'innovation technologique, et en particulier l'automatisation, modifie les rôles des travailleurs de première ligne.

3. Dans le budget 2024-2025, le gouvernement du Québec devrait investir davantage dans des programmes de formation de main-d'œuvre qualifiée, surtout les programmes visant les jeunes Québécois et autochtones en les incitant à poursuivre leurs études dans des domaines relatifs à l'industrie minière.

Avec l'aide de Québec, de nouveaux partenariats avec l'industrie minière permettraient de créer davantage de programmes de stages, où plus de jeunes auraient la chance de se former au travail et en même temps bénéficier d'un salaire. Pour les communautés autochtones, ce soutien de Québec est encore plus essentiel puisque le secteur minier est l'employeur principal des membres des Premières Nations au Canada.

C) Le partage du bénéfice des activités minières aux communautés autochtones est essentiel pour l'avancement des projets miniers

Selon le système de partage du bénéfice des activités minières en place au Québec, les communautés autochtones ne profitent pas d'une redistribution des redevances minières perçues par l'État. Par le biais des guides de consultation de ses différents ministères, l'État rend plutôt incontournable la négociation d'ententes entre l'industrie minière et les communautés autochtones lors du développement d'un projet. L'absence de redistribution des redevances minières par l'État et de règles claires encadrant le partage des bénéfices miniers dans son ensemble constitue une source importante d'incertitude, alors qu'elle :

- Complexifie et allonge substantiellement les processus de consultation prévus dans le cadre des démarches d'autorisation de projets miniers;
- Mets en péril l'acceptabilité sociale des projets miniers;
- Augmente le niveau de risque perçu par les investisseurs; et
- Ajoute un fardeau économique pouvant affecter la rentabilité d'un projet, voire sa faisabilité économique.

Il est désormais acquis, dans le secteur minier québécois, que la négociation de telles ententes est devenue une condition de fait à l'obtention en temps opportun des autorisations gouvernementales pour un projet minier. Or, le gouvernement du Québec n'offre pas aux entreprises minières le soutien informationnel et financier approprié pour satisfaire cette condition et crée par le fait même une source importante d'incertitude pour les entreprises minières et leurs projets. Cette situation fait aussi porter sur les épaules de l'industrie l'ensemble de la responsabilité liée à la conclusion des ententes, obligation qui devrait revenir à la Couronne.

4. Agnico Eagle demande au gouvernement du Québec de rendre admissibles aux déductions de l'impôt minier les dépenses relatives aux ententes avec les communautés autochtones.

D) L'accès à l'énergie verte devient un facteur de compétitivité pour le secteur minier

Agnico Eagle reconnaît que les changements climatiques constituent une grande préoccupation environnementale pour l'ensemble de la société. En tant que chef de file en matière de développement durable dans l'industrie minière mondiale, nous aspirons également à devenir un leader de l'action climatique. Pour ce faire, nous mettons en œuvre une stratégie rigoureuse axée sur des mesures proactives visant à réduire nos émissions le plus rapidement possible, à préparer l'entreprise à une économie à faible émission de carbone et à communiquer de façon régulière et transparente notre rendement lié au climat, ainsi que les risques et les opportunités que nous pouvons raisonnablement prévoir.

Agnico Eagle a un objectif de carboneutralité d'ici 2050 et a établi une cible de **réduction provisoire des émissions absolues de carbone de niveau 1 et 2 de 30 % d'ici 2030** (par rapport à une base de référence de 2021).⁴ Les principales mesures définies par Agnico Eagle pour atteindre nos cibles reposent sur trois domaines principaux : l'efficacité énergétique, le virage technologique et l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables. Les solutions d'efficacité énergétique mettent l'accent sur la recherche de nouvelles possibilités et la réduction de notre consommation d'énergie sur nos sites. Un exemple est le Rail-Veyor mis en place à notre mine Goldex ainsi que **l'acquisition récente de plusieurs chargeuses-navettes 100 % électrique** pour nos mines souterraines au Québec. Le développement ou le déploiement de solutions énergétiques plus propres sur nos sites en exploitation ainsi que l'écologisation des réseaux électriques qui alimentent nos installations constituent les plus importantes possibilités de réduction des émissions. Pour tous ces volets, Agnico Eagle favorise une approche de partenariat.

5. Au budget 2024, le gouvernement de Québec devrait continuer d'investir dans les projets d'énergie renouvelable et soutenir les entreprises minières afin de faciliter l'adoption de ces nouvelles technologies.

Traditionnellement, au Québec, la politique énergétique a été utilisée comme un outil efficace pour soutenir la politique industrielle, le développement économique et l'emploi. Aujourd'hui plus que jamais, la disponibilité d'énergie renouvelable propre est un avantage concurrentiel essentiel dans l'économie mondiale, car toutes les grandes entreprises cherchent à réduire leurs émissions de CO₂.

⁴ Les émissions de Scope 1 sont toutes les émissions directes, issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon). Les émissions de Scope 2 sont toutes les émissions indirectes issues de la consommation d'électricité et des réseaux de chaleur / froid et les émissions et les émissions de Scope 3 sont toutes les émissions indirectes hors scope 2 : produits et services achetés, transport et logistique, déchets, etc voir [Climate Neutral Now Guidelines for Participation](#)

6. Nous recommandons au gouvernement du Québec de continuer à mettre en place des programmes (tels que le Tarif L) pour soutenir les investissements et les emplois dans le secteur minier.

De nombreuses entreprises travaillent ardemment pour décarboner et électrifier leurs opérations. Cela nécessite souvent l'utilisation de nouvelles technologies et d'importants investissements en capital. Le gouvernement du Québec aimerait voir à la fois une réduction de ses émissions de CO₂ et des investissements dans les emplois et la croissance. Une façon pour le gouvernement d'atteindre ces deux objectifs serait de tirer parti du pouvoir qu'il a sur la politique énergétique et économique de la province par l'intermédiaire d'Hydro-Québec pour offrir des rabais industriels spéciaux aux grands consommateurs d'électricité qui investissent dans des projets de décarbonation et d'électrification.

7. Nous recommandons que le gouvernement utilise son pouvoir sur la politique et les tarifs énergétiques pour encourager les investissements industriels dans la décarbonation et l'électrification grâce à des tarifs d'électricité spécialement réduits.

Par cette politique, le Québec a la chance d'être un chef de file à la fois dans la lutte contre les changements climatiques tout en continuant à créer de la croissance économique et des emplois pour l'avenir.

E) L'acceptabilité sociale des activités minières

L'industrie minière a beaucoup évolué dans les dernières décennies, mais sa réputation demeure néanmoins entachée par son histoire, surtout auprès de ceux qui n'ont pas été aux premières loges de cette grande transformation. Ce déficit réputationnel pourrait être un obstacle au développement de nouveaux projets, notamment de minéraux critiques et stratégiques. L'électrification des transports ainsi que d'autres initiatives de transition énergétique nécessitent de grandes quantités de ces minéraux, mais les gisements qui en sont porteurs sont souvent situés dans des municipalités au sud de la province, moins exposées aux activités minières. Ces municipalités et leur population ont peu d'expérience avec l'encadrement du secteur minier et les nombreux processus en place permettant le développement minier responsable et sont, par conséquent, plus susceptibles d'être perméables à la désinformation.

8. Le gouvernement du Québec devrait investir dans des actions de pédagogie et de sensibilisation sur le secteur minier destinées à la population générale.

Trop souvent, un manque de connaissances et d'information scientifique d'origine publique fait en sorte que les municipalités sont influencées par des organisations non gouvernementales opposées aux projets miniers, dont le propos est malheureusement relayé sans nuance par les médias.

Conclusion : Un esprit de collaboration

En terminant, le secteur minier est un acteur clé de l'économie québécoise et est responsable de la production de matériaux essentiels à la société moderne de manière sûre, respectueuse de l'environnement et inclusive. Le gouvernement du Québec a la responsabilité d'élaborer des

politiques dans le meilleur intérêt de tous les citoyens et d'équilibrer la protection de leurs préoccupations avec la nécessité d'attirer des investissements et de sécuriser des emplois. Chez Agnico Eagle, nous croyons que ces éléments ne s'excluent pas mutuellement. La clé est l'adoption d'un dialogue ouvert et honnête, de respect mutuel et d'esprit de collaboration. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces recommandations et demeurons disponibles pour répondre à toutes questions concernant les propositions énumérées au sein de ce mémoire.

Pour plus d'information :

Brad J. Ryder,
Directeur, Relations Gouvernementales
Brad.Ryder@agnicoeagle.com